

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 3 juillet 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**AEC 009-1122/15/CC**

**■ Approbation du schéma directeur agricole communautaire (SDAC).**

**DUFSV 15/13277/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée dès 2004, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'agglomération, ainsi que du schéma de cohérence territoriale (SCoT), dans l'élaboration d'actions en faveur de la pérennisation de l'agriculture sur son territoire en lien avec ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire.

Par délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007, le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable a été approuvé pour répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs et gestionnaires de l'espace), en favorisant la pérennisation et le développement agricole.

Un dispositif foncier a ainsi été mis en place, en partenariat avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) par l'instauration :

- d'une convention d'intervention foncière (CIF), outil de connaissance et d'appropriation du foncier rural et agricole, approuvée par délibération en Conseil de Communauté du 25 mars 2010 et renouvelée par délibération du 13 décembre 2013,
- d'une convention d'aménagement rural (CAR), plus incitative, s'appuyant sur des dispositifs techniques et financiers, destinés à orienter l'activité foncière agricole, qui a été approuvée lors du Conseil de Communauté du 26 mars 2012 en cours de renouvellement.

De plus, l'expertise de la chambre d'agriculture en ce domaine et l'aide qu'elle est en mesure d'apporter à la Communauté Urbaine pour mener à bien les objectifs de pérennisation de l'agriculture, ont conduit d'évidence à accroître une collaboration entre MPM et cette institution.

C'est pourquoi deux conventions ont été approuvées par l'assemblée communautaire le 26 octobre 2012 avec la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

- une convention cadre de partenariat permettant la poursuite du travail engagé ;
- puis, une convention opérationnelle d'objectifs, pour la mise en œuvre d'un schéma directeur agricole communautaire (SDAC).

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine a organisé le 17 octobre 2013, un colloque intitulé « préserver et valoriser les espaces agricoles de Marseille Provence Métropole » qui a réuni plus de 170 personnes sur la journée. Cela a été l'occasion notamment, eu égard aux compétences de la Communauté urbaine, de partager les expériences de prise en compte de l'agriculture dans certaines agglomérations françaises mais aussi d'évoquer les outils réglementaires à mobiliser au service d'une agriculture de proximité.

L'élaboration du schéma directeur agricole permet à la Communauté Urbaine d'appréhender au mieux la place de l'agriculture sur son territoire, d'en préciser le rôle ainsi que l'articulation entre les différentes occupations humaines et naturelles de l'espace.

Il constituera, en outre, un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement et de développement territorial pour concourir au maintien d'une agriculture viable trouvant sa place sur le territoire communautaire, en évolution.

Signé le 3 Juillet 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Parallèlement, l'engagement du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), doit s'appuyer sur la synthèse des études agricoles, provenant des différents échanges avec les partenaires institutionnels (Association « Terres en villes », SAFER, chambres consulaires et services de l'Etat, notamment...)

L'enjeu majeur pour l'agriculture péri-urbaine sur le territoire de MPM est de conserver des productions à forte valeur ajoutée ayant une fonction économique adaptée aux marchés locaux, mais aussi de développer une agriculture contribuant à la richesse du territoire.

L'élaboration de ce schéma directeur agricole communautaire s'appuie sur la synthèse des études agricoles existantes, qui intègre les dernières évolutions du territoire. Ces éléments de diagnostic ont d'ores et déjà permis de proposer des axes stratégiques et de définir des enjeux, qui constituent les thèmes majeurs de la politique agricole de la communauté urbaine et ont fait l'objet de l'approbation de la 1<sup>er</sup> phase du SDAC, par délibération de l'assemblée communautaire le 21 février 2014.

Ces axes stratégiques se déclinent en plan d'actions opérationnelles (phase II du SDAC) prenant notamment en compte le développement de l'activité économique et professionnelle agricole, l'aménagement du territoire, ainsi que la protection de l'environnement, par une politique foncière active qu'il est nécessaire de poursuivre et d'améliorer.

Enfin l'ensemble des acteurs du territoire sont sensibilisés aux enjeux de l'agriculture par une bonne communication.

Il convient par conséquent d'approuver le schéma directeur agricole communautaire, permettant de pérenniser l'activité agricole dans un souci d'aménagement et de structuration du territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007, approuvant le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2010 relative à l'approbation de la convention d'intervention foncière conclue avec la SAFER ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2012 relative à l'approbation de la convention d'aménagement rural conclue avec la SAFER ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012, approuvant le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du conseil de communauté du 26 octobre 2012, relative à l'approbation d'une convention cadre de partenariat, conclue avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole.
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2012, relative à l'approbation de la convention opérationnelle d'objectifs, pour l'élaboration d'un schéma directeur agricole communautaire.
- La délibération du Conseil de Communauté du 28 juin 2013, approuvant l'adhésion de Marseille Provence Métropole à l'association « Terres en Villes », afin qu'elle soit représentée lors des travaux et des échanges organisés entre les agglomérations innovantes en matière de préservation de l'agriculture périurbaine.

**Signé le 3 Juillet 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

- La délibération du Conseil de Communauté du 13 décembre 2013 approuvant le renouvellement de la Convention d'intervention foncière.
- La délibération du Conseil de Communauté du 21 février 2014, approuvant les axes stratégiques et enjeux thématiques du schéma agricole communautaire (Phase 1 du SDAC).

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Les enjeux relatifs à la pérennisation de l'activité agricole sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole tant du point de vue économique, environnemental, paysager et de structuration du territoire communautaire ;
- La nécessité de poursuivre la mise en œuvre d'un programme d'actions permettant de garantir la pérennité de l'activité agricole, composante forte de l'identité du territoire communautaire ;
- Que la réussite de ces actions repose sur la poursuite d'un partenariat avec la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, la SAFER, et tous les autres partenaires institutionnels idoines, pour mener à bien les études et la déclinaison du plan d'actions ;

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le schéma directeur agricole communautaire (SDAC) ci-annexé permettant de pérenniser l'activité agricole dans un souci d'aménagement et de structuration du territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

**Article 2 :**

Les démarches engagées, permettant la mise en œuvre du programme d'actions du schéma directeur agricole communautaire, dans le cadre notamment du partenariat engagé avec la chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, la SAFER et l'association « Terres en Villes », devront être poursuivies afin de garantir la pérennité de l'activité agricole, composante forte de l'identité du territoire communautaire ;

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée - Urbanisme  
PLUi - Aménagement communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Aménagement de l'espace communautaire,

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 3 Juillet 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  
AEC 009-1122/15/CC

**Signé le 3 Juillet 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**